

## À vélo en toute sécurité

La sécurité routière nous concerne tous, que l'on soit motorisé ou utilisateur des modes de circulation douce : vélo, rollers, trottinette, marche ou course à pied...

Il existe près de deux cents kilomètres de pistes cyclables dans les Hauts-de-Seine dont plus d'une centaine aménagée par le Conseil général.

Ce dépliant rappelle les règles à suivre et les comportements à adopter pour se déplacer en ville à vélo en toute sécurité. Il fait partie de la démarche de prévention des risques routiers que le Conseil général des Hauts-de-Seine développe pour rendre plus harmonieuse la circulation de tous les usagers.

**Patrick Devedjian**  
Député et Président du Conseil général  
des Hauts-de-Seine

### Près de 200 km de pistes cyclables dans les Hauts-de-Seine

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, on dénombre 174 km d'itinéraires cyclables dans le département :

- 78 km sur la voirie départementale ;
- 8 km en coulée verte ;
- 11 km sur les berges de Seine gérées par le Département ;
- 77 km gérés par les communes, l'Office national des forêts, l'État ou d'autres partenaires.

À terme, le Plan départemental des circulations douces prévoit de créer 463 km d'itinéraires supplémentaires, dont 230 km seront réalisés par le Conseil général des Hauts-de-Seine.

# 5 règles à respecter

## 1 Soyez vus et compris

- **Portez un gilet fluo** : c'est obligatoire la nuit hors agglomération et recommandé dans les autres circonstances.
- Indiquez que vous allez **tourner en tendant le bras**.
- La nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante, utilisez votre **éclairage avant et arrière** (équipement obligatoire).
- **Votre vélo doit être équipé des dispositifs rétro-réfléchissants obligatoires** (blancs à l'avant, rouges à l'arrière et orange sur les pédales et les côtés) et d'une **sonnette**. Un écarteur de danger incitera les voitures à s'éloigner de vous.

## 2 Soyez vigilants

- **Soyez très prudent quand vous doublez**, et en particulier les gros véhicules (bus, camions) : **danger d'angle mort** ! Le dépassement par la droite est interdit.
- **Si la route est humide, modérez votre vitesse** notamment dans les virages et augmentez vos distances de sécurité.
- **Regardez dans toutes les directions** avant et pendant que vous tournez.
- **Faites attention aux véhicules tournant à droite** susceptibles de vous refuser la priorité.
- **Faites attention aux autres usagers** de la route.

## 3 Gardez vos distances

- Roulez à droite mais en gardant **un mètre de sécurité sur votre droite** (piétons ou voitures qui débouchent, ouvertures de portières).

- **Circulez au centre de la chaussée** si la rue est trop étroite.

- **Gardez une distance de sécurité** avec le véhicule qui vous précède.

## 4 Respectez les règles

- **Respectez la signalisation et le code de la route** : priorité à droite, respect des feux et des sens interdits (sauf si doubles sens cyclables).
- **Roulez au pas dans les aires piétonnes**.
- **Ne roulez pas sur les trottoirs** si vous n'êtes pas un enfant de moins de 8 ans : eux seuls le peuvent, à l'allure du pas et sans occasionner de gêne aux piétons.
- **Quand vous conduisez votre cycle à la main**, vous avez les mêmes droits et devoirs que les piétons.
- **Arrêtez-vous pour téléphoner**.

## 5 Protégez-vous

- **Utilisez de préférence les voies cyclables**.
- **Portez un casque** (ce n'est pas obligatoire mais indispensable pour votre sécurité).
- **Ayez des freins arrière et avant en bon état** de fonctionnement (obligatoire).
- **Si vous transportez un enfant**, il est obligatoire de l'installer sur un siège fixé solidement au vélo, et de l'attacher s'il a moins de 5 ans.
- **Transportez vos bagages** de sorte qu'ils ne vous déséquilibrent pas : évitez de les porter au guidon ; préférez le porte-bagages arrière.

# La vélo-attitude

## Savoir rouler en ville

### Respectez la signalisation

Sur la route, le cycliste est un conducteur de véhicule au même titre que l'automobiliste. Il doit donc respecter le code de la route. Il existe toutefois des espaces réservés aux cyclistes.

#### LES DOUBLES SENS CYCLABLES

Un sens de circulation est alors autorisé aux seuls cyclistes.



#### LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

**Piste ou bande cyclable obligatoire** : lorsque ce panneau rond est affiché, les cyclistes doivent emprunter la voie cyclable. Il leur est interdit d'emprunter la chaussée automobile.



**Piste ou bande cyclable conseillée** : lorsque vous rencontrez ce panneau carré, l'emprunt de la piste n'est pas obligatoire.



#### LE PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC



En **zone 30**, la vitesse de tous les usagers est limitée à 30 km/h et toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions contraires.



Les **zones de rencontre** sont des espaces ouverts à la circulation de tous les usagers. Les piétons y sont prioritaires et toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions contraires.



L'**aire piétonne** est affectée à la circulation piétonne. Sauf indication contraire, les cyclistes sont autorisés à y circuler à l'allure du pas.

#### LES NOUVEAUX SIGNAUX



Autorise un cycliste à franchir la ligne d'arrêt du feu pour s'engager dans la voie située la plus à droite.



Autorise un cycliste à franchir la ligne d'arrêt du feu pour s'engager dans la voie située en continuité.



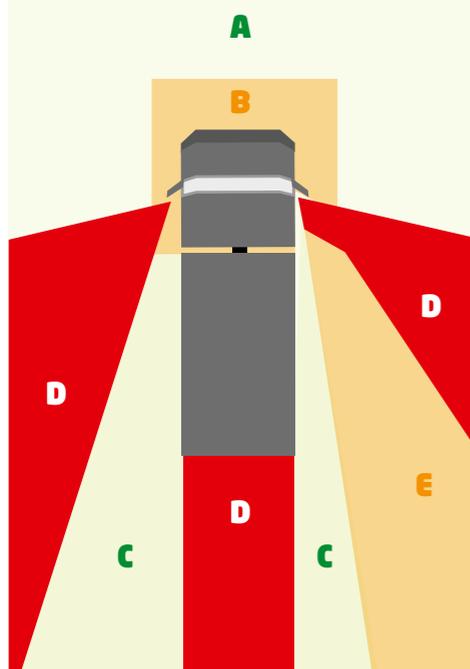
Signal d'autorisation conditionnelle de franchissement pour cycles.

# Mieux vaut prévenir que guérir

Les accidents se produisent souvent dans certaines situations dangereuses.

## ANGLES MORTS : CYCLISTES EN DANGER

Vue du dessus d'un camion



Que voit le conducteur du camion ?

**A : visibilité complète**

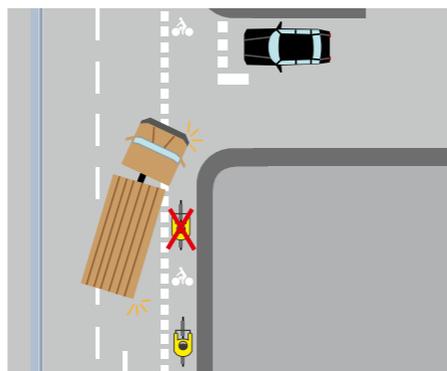
**B : visibilité limitée en hauteur**

**C : visibilité assurée par les rétroviseurs (norme UE)**

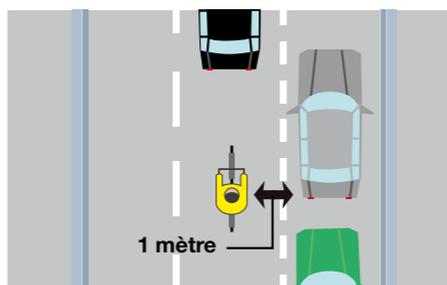
**D : pas de visibilité**

**E : visibilité déformée et réduite par le rétroviseur panoramique**

- Avec les bus et les camions gardez toujours un contact visuel, ne vous arrêtez jamais sous leurs rétroviseurs, ne les dépassez jamais par la droite, ne cherchez jamais à dépasser un poids lourd qui manœuvre.



- Soyez vigilant à la fin d'un aménagement cyclable, au moment de la réinsertion dans la circulation automobile.
- Roulez éclairé : lorsqu'on n'est pas visible de jour comme de nuit, les risques d'accident augmentent considérablement (port d'un gilet rétroréfléchissant).
- Soyez prudent et vérifiez que l'automobiliste vous a vu lorsque vos trajectoires se coupent.
- Laissez toujours 1 mètre entre vous et les voitures en stationnement : un automobiliste peut ouvrir une portière.

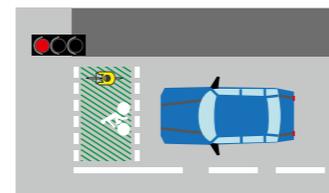


# Respectez les vélos !

Avis aux autres usagers de la route

## Conducteurs de deux-roues motorisés

- N'empruntez pas les bandes ou les pistes cyclables.
- Ne vous positionnez pas dans les sas cyclables (zone hachurée dessin ci-contre).
- Ne stationnez pas sur les espaces prévus pour les vélos.



## Conducteurs d'automobiles

- Lors des dépassements, laissez une distance d'1 mètre entre le vélo et vous (1,50 mètre hors agglomération).
- À l'approche d'un croisement, soyez particulièrement attentif si vous coupez un aménagement cyclable.
- Pour tourner à droite, ne vous rabattez pas brusquement devant un cycliste : restez derrière lui.
- Avant de quitter une place de stationnement ou d'ouvrir une portière, vérifiez bien qu'aucun cycliste n'arrive.
- Ne stationnez pas sur les voies cyclables (même pour quelques instants) car cela oblige les cyclistes à déboîter sur la chaussée.

## Soyez courtois en toute circonstance

- Si un automobiliste s'impatiente parce qu'il ne peut pas vous doubler alors que vous circulez normalement, restez zen, vous êtes dans votre droit. Vous pouvez aussi vous arrêter pour le laisser passer...
- Lorsque c'est possible, stationnez votre vélo sur les emplacements qui lui sont réservés. Sinon, laissez suffisamment de place pour que les piétons, poussettes et fauteuils roulants puissent passer.

## Protégez votre vélo des vols

- Attachez toujours votre vélo, même pour quelques minutes.
- Attachez votre vélo à point fixe, en priorité le cadre et si possible une roue.
- Utilisez un antivol en U haute sécurité, placez-le le plus en hauteur possible.
- Privilégiez les lieux de stationnement où il y a du passage.
- Faites marquer votre vélo : cela contribue à dissuader le vol et augmente vos chances de retrouver votre vélo en cas de vol.

Conception et réalisation : Conseil général des Hauts-de-Seine, Direction de la communication, ER • Photos : C092/Willy Labre • Imprimé sur papier recyclé • Janvier 2013



# à vélo

EN TOUTE SÉCURITÉ

 **hauts-de-seine**  
CONSEIL GÉNÉRAL

[www.hauts-de-seine.net](http://www.hauts-de-seine.net)

Ce document est réalisé par le Conseil général des Hauts-de-Seine